

Informations de la Mairie - Informations pratiques

L'état civil de l'année 2013

Les mariages :

- Julien BOUYER et Lise Martine FERRIERES, le 14 septembre

Les décès :

- Jacques LAVAUD, le 3 juillet
- Roger VEGINI, le 25 septembre
- Jacques HERBAUT, le 29 septembre
- Yvette BONTEMPI, 22 octobre

Combien sommes-nous à Villecerf ?

Le recensement de la population permet d'établir des statistiques décrivant la population et les logements. Un recensement de la population de notre village a été réalisé en janvier et février 2011 par l'INSEE (*Institut National de la Statistique et des Études Économiques*). A cette date, notre commune comptait 723 habitants.

Cérémonie des jeunes majeurs

La traditionnelle cérémonie des jeunes majeurs se tiendra, en mairie, le samedi 8 février, à 17h30. Nous invitons tous les jeunes qui ont eu 18 ans au cours de l'année 2013 à se faire connaître rapidement en mairie.

La mensualisation des impôts, c'est possible dès maintenant

Résolument tournée vers la dématérialisation qui facilite les échanges et réduit la dépense publique, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) engage, comme chaque année, une campagne de communication afin d'informer nos concitoyens sur les facilités offertes par cette démarche. Le prélèvement mensuel permet d'étaler le paiement des impôts sur dix mensualités, de janvier à octobre. En cas de hausse par rapport à l'année précédente, les prélèvements se poursuivent en novembre, voire en décembre. En cas de baisse, les prélèvements s'arrêtent dès que le montant dû est atteint. En cas de trop versé, vous êtes remboursé par virement. Le prélèvement mensuel peut concerner l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux, la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public ainsi que les taxes foncières et taxes annexes. Vous pouvez contacter le centre des impôts de Moret.

Permanences en mairie

Madame le Maire ou ses adjoints vous reçoivent le samedi de 10h30 à 12h.

11 janvier : Marie Claude BONNET **18 janvier** : François DEYSSON

25 janvier : Jacques ILLIEN **1^{er} février** : Béatrice de ROYS ROBINSON

Comment contacter la mairie ?

Par téléphone : 01 64 24 93 08

Par fax : 01 64 24 90 73

Par mail à l'adresse mairie@villecerf.fr

Par Internet : <http://www.villecerf.fr>

La bibliothèque municipale vous accueille

tous les samedis de 10h à 12h

sauf pendant les vacances scolaires.

Inscription et prêts de livres ou de CD gratuits.

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

le mardi de 14h à 18h30

le mercredi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h30

le samedi de 9h à 12h00

VILLECERF EXPRESS

Consultez notre site Internet
<http://www.villecerf.fr>

BULLETIN MUNICIPAL N° 73

Janvier 2014

Le saviez-vous ? Récemment, une famille villecerfoise a été sérieusement intoxiquée par du monoxyde de carbone. Au-delà de cet accident grave qui aurait pu devenir dramatique, nous vous rappelons que l'Île-de-France est la région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au total, 749 personnes ont été intoxiquées en 2012, parmi lesquelles 597 ont été transportées vers un service d'urgence et 14 sont décédées. Les appareils à l'origine de ces intoxications ont été majoritairement les chaudières, les chauffe-bains et les cheminées. Faites vérifier et entretenir, chaque année, par un professionnel qualifié, vos installations de chauffage et vos conduits de fumées, de préférence avant la saison hivernale. Ventilez régulièrement votre logement en l'aérant quotidiennement et **en n'obstruant jamais** les grilles de ventilation.

Édito

SUR VOTRE AGENDA

• 12 janvier, à 17h, récital de piano au Jardin Musical à Fontainebleau

• 17 janvier, à 19h30, cérémonie des vœux de notre commune dans la salle polyvalente

• 19 janvier, à partir de 15h00, Galette des Aînés dans la salle polyvalente

• 19 janvier, à 17h, concert Chopin à l'Espace Saint à Melun

• 25 janvier, à 16h, concert "Des voix pour la Planète" au Palais des Rencontres de Champagne

• 8 février, à 17h30, cérémonie des jeunes majeurs à la mairie



Madame le Maire et l'ensemble du Conseil municipal

vous souhaitent une excellente année 2014 !

Directrice de publication :

Marie Claude Bonnet

Rédaction :

Jacques Illien, Agnès Barbaud,
Béatrice de Roys Robinson et
François Deysson

Compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2013

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, les modifications des statuts de la CCMSL concernant la composition du bureau communautaire ainsi que l'évolution de ses compétences en matière de prestations d'Ingénierie Technique en Urbanisme.

Suite à la récente dissolution du Syndicat des Transports, la CCMSL a repris cette compétence à sa charge. Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, l'augmentation induite par cette reprise, soit 1 853 € pour notre commune selon l'étude de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Le montant annuel versé à la CCMSL pour les transports s'élève désormais à 8 292 €.

Les élus ont décidé d'incorporer, à l'unanimité, la parcelle n° 162 située au Sainfoins dans le domaine communal. Cette délibération met fin à une longue procédure dite "de bien sans maître" qui rend désormais la commune propriétaire de cette parcelle.

Madame Angèle GUILLAUME ayant déposé une requête de plein contentieux à l'encontre de la commune, le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à ester en justice. Maître GUERREAU, défendra les intérêts de la commune.

La mairie a été saisie récemment par le cas d'une famille villecerfoise en grande détresse. Le CCAS s'est réuni le 2 décembre 2013 et a décidé d'apporter une aide ponctuelle de 800 € à cette famille. Cette somme sera consacrée à l'achat de fuel pour la chaudière afin de lui permettre d'avoir de l'eau chaude et du chauffage. Cette somme sera abondée de 250 € par La Croix Rouge. Les élus ont validé, à l'unanimité, la modification du budget communal ainsi rendue nécessaire.

Le Conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil demandée par le Trésorier de MORET. Son montant net est de 361,67 €.

Les élus ont décidé, à l'unanimité, d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de Seine et Marne présidée par M. Jacques DROUHIN, Maire de FLAGY. Le prix de la cotisation pour l'année 2014 est fixé à 95 €.

Le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 2 000 € à la coopérative scolaire de l'école communale pour participer au financement d'une *Classe Découverte* conduite par Mme KHEDR en 2014.

Un point sur l'aménagement de la place du village a été fait en séance. Le 9 décembre, les élus ont travaillé avec le cabinet AIRE sur le contenu du marché limité à 90 000 € H.T. L'accès à la salle polyvalente pour les animateurs, les personnels de l'école ou de la mairie sera maintenu, comme le nombre de place de stationnement.

La commission du Personnel a retenu une candidature pour remplacer Véronique YAFIL, radiée des effectifs de la Fonction Publique Territoriale le 25 septembre 2013. Le nom de la candidate retenue sera communiqué dès que toutes les formalités administratives auront été réglées.

Le Conseil municipal a été officiellement informé de la décision de Mme BRIDOUX, propriétaire du Fonds, de cesser son activité le 31 décembre 2013. L'ensemble du Conseil remercie Madame BRIDOUX pour son engagement tout au long de ses quatre années d'exercice. La mairie, déjà propriétaire des murs, est sollicitée par Mme BRIDOUX pour reprendre la licence 4, le coût des matériaux utilisés pour les travaux de remise aux normes lors de l'ouverture du BRISADOU et pour racheter le matériel existant. Une commission se réunira sur ce sujet le 23 décembre. Quelques propositions de reprise du fonds ayant été faites, les élus les étudieront en janvier pour évaluer leur pertinence au vu des besoins des Villecerfois. Dans l'attente de la réouverture du commerce, les élus réfléchissent à un passage d'un boulanger itinérant.

Le Conseil municipal a décidé, il y a quelques semaines, de faire valoir son droit de préemption en vue de l'achat de la maison de Madame LOUREIRO, sise rue Grande, pour y installer la future bibliothèque municipale. A la demande de Mme LOUREIRO, nous avons demandé aux Domaines une nouvelle estimation du bien. La nouvelle estimation de 55 000 € a été transmise au notaire du vendeur.

Faisons le point sur le Brisadou

Le 23 décembre 2013, les élus se sont réunis, comme convenu en Conseil municipal, pour étudier la reprise de la licence 4 de l'établissement (*dernière licence 4 du village*), du matériel existant et du coût des matériaux utilisés lors des travaux de remise aux normes engagés à l'ouverture du BRISADOU. Après étude des chiffres, les élus présents ont décidé, à l'unanimité, de retenir un montant de 7 000 € pour la licence, de 5 300 € pour les matériaux utilisés lors des opérations de remise aux normes, de 300 € pour le fuel restant dans la cuve soit 12 600 € au total. Le matériel (*machine à café, frigos etc.*) sera repris également par la municipalité, pour 6 000 €. Il sera remboursé par le repreneur à la commune, déjà propriétaire des murs, en une ou plusieurs mensualités. Cet accord, signé avec le vendeur, sera acté par un notaire. Il souligne notre volonté de relancer, de manière pérenne, le commerce de proximité.

Les élus précisent également que le futur repreneur du fonds devra s'engager à assurer, a minima, un dépôt de pain de qualité, un fonds d'épicerie et à poursuivre le service du bar où se réunissent de nombreux Villecerfois.

Plusieurs candidats ayant fait connaître leur intérêt, le choix du futur repreneur sera effectué par les élus, courant janvier 2014.

La carte d'identité est désormais valable 15 ans

Le Gouvernement a annoncé l'extension de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité (CNI) de 10 ans à 15 ans au 1^{er} janvier 2014, pour les Cartes Nationales d'Identité sécurisées délivrées à **des personnes majeures**. Cette mesure sera également applicable aux Cartes Nationales d'Identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche de la part des administrés. **Les Cartes Nationales d'Identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.**

Du côté des associations

La section "**Les Amis de La Roche du Sault**" du FOYER RURAL vous propose de découvrir une très belle région de France : le Lubéron. Le voyage aura lieu du **15 au 22 juin 2014**, au départ de Villecerf. Renseignements et programme auprès de Jacqueline Maury au 06 89 69 83 44.

Le FOYER RURAL vous propose un nouvel atelier "**Couture créative**" (*création de vêtements, d'accessoires, initiation à la coupe, au tracé de patrons, assemblage, retouches, transformation de vêtements en accessoires, customisation, relooking de vêtements*). Cet atelier aura lieu tous les jeudis après-midi (*hors vacances scolaires*) dans la petite salle derrière la mairie, de 14 h à 16 h. Le tarif, hors adhésion au Foyer Rural (*pour un montant de 15 €*), sera de 50 € par trimestre (*2 h tous les 15 jours*) ou de 100 € par trimestre (*2 h par semaine*). Contacts, renseignements auprès de Laurine au 06 64 03 73 99 ou sur loloon@hotmail.fr. Les membres du bureau du FOYER RURAL vous adressent leurs vœux les plus chaleureux pour 2014.

L'association l'ENVOL vous informe que les cours reprendront le mercredi 8 janvier pour la **gym tonique** et le vendredi 10 janvier pour la **gym douce**. Venez "**tester**" et peut-être déjà vous inscrire pour le premier semestre 2014. Le sport, c'est la forme, la bonne humeur et la convivialité ! Enfin, un LOTO sera prévu courant février. Les Membres du bureau et les adhérents vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

Ateliers du savoir de base

La CCMSL reconduit ses Ateliers du savoir de base en 2014. A partir de 18 ans et tout au long de l'année, apprenez et progressez à votre rythme en vous initiant à la langue française écrite et orale via des ateliers d'expression. Vous pouvez également suivre des cours de remise à niveau en français et en mathématiques pour préparer un concours ou une formation. Des activités manuelles ou culturelles sont également au programme. Renseignements et inscriptions au 01 64 70 63.07 ou par courriel à vie.sociale@ccmsl.com